



# Règlement Grand Prix

Samedi 23 et dimanche 24 Avril 2022

Ugolf du stade Français Courson – Ferme de la Gloriette  
91680 Courson Monteloup Tél. : 01 64 58 80 80  
[www.Ugolf.eu/Courson/Contact@exclusivgolf-courson.fr](http://www.Ugolf.eu/Courson/Contact@exclusivgolf-courson.fr)

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

### TERRAIN

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf de Courson : Lilas/Noir

### FORME DE JEU

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

Classement sur l'addition des scores bruts des 2 tours.

Reconnaissance du parcours sur réservation le vendredi 22 Avril. Tarif préférentiel proposé pour une reconnaissance dans le courant de la semaine du 18 Avril.

### SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES

Une série Messieurs Index inférieurs à 5,4

Une série Dames. Index inférieur à 9,4

### OUVERTE À

L'épreuve est ouverte aux joueurs licenciés ffgolf 2022. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, être licenciés dans leur pays d'origine.

Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Pour les joueurs majeurs non licenciés en France : fournir un certificat médical lors de l'inscription.

Pour les joueurs mineurs non licenciés en France : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur le site de la fédération ou sur extranet (Documentation – Sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Tout joueur doit s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue.

Tout joueur doit être à jour de ses droits d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs auxquels il a participé, sinon il sera refusé.

Epreuve non-Fumeur : Voir § 1.2-2 (I-9-3)

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Epreuve non-Fumeur : Voir § 1.2-2 (5)

## **INSCRIPTION**

La date limite d'inscription est fixée au 8 Avril 2022 à 19 heures

*Par courrier, soit sur papier libre accompagné du règlement directement à l'accueil du golf soit à l'aide de la fiche d'inscription téléchargeable sur [Ugolf.eu/Courson](http://Ugolf.eu/Courson)*

La liste des joueurs retenus sera publiée au le 13 Avril 2022 à 12 heure 00 sur le site du golf de Courson et sur le site de la FFG.

### **Droits d'engagement :**

- pour les adultes : 80 euros

-pour les adultes Membres Ugolf Courson : 60 euros

- pour les licenciés ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 1997 et 2003) : 40 euros

- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2004 ou après) : 30 euros

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription (vendredi 8 avril 2022 à 18 heures) reste redevable du droit d'engagement.

### **Champ des joueurs :**

Le nombre maximum de joueurs sera de 120 incluant 27 dames minimum (hors Wild Card) et 12 Wild Card maximum

Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Sauf pour les Grands Prix Elites, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

## **HEURES DE DÉPARTS**

Premier tour : premier départ à 7 heures 50 dans - en respectant l'ordre du Mérite Amateur puis l'ordre des index ;

Deuxième tour : premier départ à 7 heures 50 dans l'ordre inverse des résultats.

Les horaires de départs sont consultables sur le site [ugolf.eu/courson](http://ugolf.eu/courson) et sur celui de la F.F.G

## **MARQUES DE DÉPARTS**

Messieurs : Repère 2 Marques Blanches – Par 72, SSS 71,9

Dames : Repère 4 Marques Bleues – Par 72 SSS 71,7

## **JEU LENT**

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vademécum)

## **DÉPARTAGE DES EX ÆQUO**

En cas d'égalité pour la 1<sup>re</sup> place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, il sera joué un play-off en trou par trou sur les trous 5,6,7,9 Noirs

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous. (Classement RMS)

## **PRIX**

Les 3 premiers messieurs du classement brut seront récompensés.

Les 2 premières dames du classement brut seront récompensées.

## **REMISE DES PRIX**

Le Dimanche 24 Avril 30 minutes après la fin du tour 2 au Restaurant « les Greens de Courson »

## **COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE**

Si un joueur (ou son cadet) se comporte de manière incorrecte, ou s'il ne respecte pas le code de comportement des règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (règle 1-2), il sera informé que le Comité de l'épreuve se prononcera sur une possible pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification. La décision prise par ce dernier sera définitive pour l'épreuve concernée. Le joueur devra obligatoirement se conformer à la Charte vestimentaire en vigueur au sein du Golf de Courson.

## **COMITÉ DE L'ÉPREUVE - ARBITRES**

Geoffrey RIES

Les Arbitres

**Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).**